



Signataire : Charles Selleger

Date de dépôt : 25 janvier 2024

Question écrite urgente

Zones piétonnes provisoires et places de stationnement

Mesdames et Messieurs les conseillers d'Etat,

En début d'été, à l'initiative du Conseil administratif de la Ville de Genève, trois segments de rues au moins ont vu une partie de leurs places de stationnement supprimées pour permettre l'aménagement, présenté à l'époque comme provisoire, l'espace d'un été, de nouvelles zones piétonnes. Il s'agit des rues de la Tour-Maîtresse, du Prince, et du Port. Ces zones se sont vu doter d'aménagements urbains, notamment des bacs à arbustes, d'éléments de mobilier et de terrasses.

Plus de 6 mois plus tard, alors que nous sommes en plein hiver, ces zones perdurent.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. L'aménagement de ces segments de rue en zone piétonne est-elle toujours considérée comme provisoire ?*
- 2. Cas échéant, quelle sera la durée résiduelle de cette phase provisoire ?*
- 3. Le principe de compensation des places de parking sera-t-il respecté, dans l'hypothèse d'une pérennisation de ces zones piétonnes ?*
- 4. Si c'est le cas, comment s'opérera cette compensation ?*

Pour rappel, une grande partie de l'argumentaire des partisans d'un nouveau parking souterrain, Clé-de-Rive, était de permettre la création d'une zone piétonne en respectant le principe de compensation des places de stationnement. Or les mêmes milieux qui ont combattu le parking de

Clé-de-Rive prouvent de nouvelles zones piétonnes et on cherche à comprendre comment se fera le respect des lois qui établissent le principe de compensation.

En vous remerciant d'avance pour les réponses que vous apporterez à la présente question, je vous adresse, Mesdames et Messieurs les conseillers d'Etat, mes salutations respectueuses.